



La CFDT Santé Sociaux signe L'accord de politique salariale 2008 dans la Branche de l'Aide à domicile

Paris, le 28 octobre 2008

Il aura fallu plus de 9 mois d'action constante de la CFDT pour qu'enfin le Ministère entende 3 revendications portées par la CFDT, pour tous les salariés de la branche de l'aide à domicile :

- ✓ l'augmentation de la valeur du point,
- ✓ l'obtention du retrait du coût des indemnités kilométriques de l'enveloppe budgétaire allouée, pour la CFDT ces frais sont directement liés à la mission de travail des salariés, et doivent être reconnus comme tels,
- ✓ la revalorisation des coefficients des grilles de salaires inférieurs au SMIC.

L'action de la CFDT santé sociaux, de ses militants et adhérents, soutenue par bon nombre de salariés, signataires de la pétition en mars ou présents dans l'action le 30 septembre, aura permis d'avancer sur ces trois revendications.

Pour la CFDT santé sociaux, il était hors de question que les salariés voient leur pouvoir d'achat continuer à diminuer et qu'ils soient pénalisés par une année 2008 sans aucune augmentation.

Au regard de ces avancées :

- ✓ de 0,17 % d'augmentation de la valeur du point annoncé en mars 2007, nous obtenons 1,38 % au 1^{er} avril (ultime proposition pour 2008),
- ✓ le fait que les indemnités kilométriques ne soient plus comptabilisées dans le coût de l'enveloppe attribuée est important, car cela signifie qu'à l'avenir, nous pourrions négocier l'augmentation des indemnités kilométriques hors enveloppe allouée,
- ✓ la revalorisation des grilles de salaires en dessous du SMIC.

**La CFDT santé sociaux décide et s'engage, par sa signature,
à l'accord du 22 octobre 2008.**

Pour la CFDT santé sociaux, l'action n'est pas finie, nous devons :

- ✓ obtenir l'agrément du Ministre de cet accord,
- ✓ poursuivre les négociations de la convention collective de branche,
- ✓ faire reconnaître la prise en charge des frais liés à la mission de travail,
- ✓ améliorer les conditions de travail des salariés,
- ✓ faire reconnaître que les temps d'intervention souvent de 15 mn, sont trop courts pour garantir une sécurité et une qualité d'aide et d'accompagnement des usagers.

Pour aller plus loin, pour vous faire respecter, pour valoriser votre travail, pour améliorer vos conditions de travail, devenez partie prenante à ces changements en rejoignant la CFDT.

**LA CFDT SANTÉ - SOCIAUX
L'AMBITION AU QUOTIDIEN**